



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 541

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur un problème important auquel sont confrontées de nombreuses personnes chaque année, celui de la pénurie des médecins spécialistes en ophtalmologie. Ainsi, tant en milieu rural qu'urbain, il est impossible pour un patient d'obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste dans les six mois. Cette situation est tout à fait inadmissible pour les patients ainsi que pour la qualité des soins. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend adopter pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La situation de la démographie de certaines spécialités médicales appelle une vigilance particulière. L'ophtalmologie est une des spécialités dont les effectifs pourraient décroître fortement si aucune mesure n'était prise. Les études ayant démontré la nécessité d'une progression régulière du *numerus clausus*, le Gouvernement l'a augmenté à partir de 2002 pour le porter de 4 700 à 7 300 en 2008. Par ailleurs, des expérimentations et des réflexions concernant la coopération et la délégation de tâches entre professionnels de santé sont en cours. Cela concerne notamment l'organisation du travail entre les ophtalmologues et les orthoptistes ou les opticiens-lunetiers, professions pour lesquelles des dispositions réglementaires ont d'ores et déjà été prises. Ces mesures visent à transférer et à partager de façon encadrée un certain nombre d'actes des ophtalmologistes vers ces professionnels. Cette nouvelle organisation des tâches permet d'optimiser le temps médical, d'améliorer l'accès aux soins de premier recours, en termes de délais de rendez-vous et d'honoraires pratiqués, et, d'une manière générale, la qualité des soins. Elle participe également à la revalorisation des professions paramédicales.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 541

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4838

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8626